

« UN PARTENARIAT EN CONSTRUCTION PROGRESSIVE »

Ce début d'année 2017, le pôle expertise DAPF de la CARSAT a réalisé le bilan d'une enquête menée sur une période de 2 mois, qui visait à mesurer l'impact quantitatif et qualitatif du partenariat entre les structures LADAPT et les services sociaux CARSAT sur notre région Bourgogne-Franche-Comté.

Le taux de répondants au questionnaire-sondage s'élève à 47%.

Il s'avère que le partenariat s'instaure à l'occasion d'un signalement arrêt de travail supérieur à 90 jours pour 50% des situations, ou d'un signalement pour risque avéré PDP pour les autres 50%.

Toutefois, pour près de 67% des situations, d'autres points sont travaillés en commun tels l'accès aux droits et aux soins (CMUC/PUMA, suppléments sur soins spécialisés et onéreux...) ou pour lever les freins matériels et/ou financiers à l'accès à un parcours formation.

La fourchette de situations traitées en commun s'évalue entre un minimum de 5 et plus de 10 situations au semestre selon les départements.

Le taux de satisfaction est chiffré entre 61% pour les services sociaux et 80% pour les intervenants LADAPT. La qualité des professionnels est mutuellement reconnue.

Le partenariat s'appuie principalement sur le dispositif T.O.P. (transition orientation professionnelle) pour 76%. Il s'avère être l'un des dispositifs le plus connu des équipes de service social.

D'un point de vue qualitatif, la communication constructive, l'attention mutuelle portée aux situations et à la recherche de solutions adaptées, l'adéquation en terme de rythme et de contenu du T.O.P. au public P.D.P. (plus adapté que les BIC traditionnels) et la possibilité d'un bilan fonctionnel avec l'équipe médicale LADAPT pour valider le projet de formation lorsqu'un doute subsiste, sont globalement très appréciés.

Par contre, le dispositif T.O.P. mériterait quelques aménagements : en effet, les délais d'entrée sont jugés trop longs et dissuasifs pour une grande majorité d'AS, dus à la recherche de financements auprès des OPCA qui désormais les refusent bien souvent, et à l'accord indispensable de l'employeur, ce qui représente deux critères pénalisants par rapport à la justification médicale de l'arrêt de travail par les services médicaux de l'institution et la date réelle d'entrée possible dans le dispositif T.O.P.

D'autre part, la distance géographique des antennes qui n'existent pas partout, le défaut de possibilité d'hébergement sur certains départements, la pénurie de moyens de transport constituent des freins importants pour notre public en arrêt de travail.

Une meilleure couverture régionale par l'implantation d'antennes LADAPT sur la Saône et Loire et l'aire urbaine Nord Franche-Comté (Lure-Montbéliard-Belfort) seraient de nature à réduire ces difficultés, ainsi que des conventions pour proposer des solutions d'hébergement aux assurés qui ne peuvent envisager un déplacement quotidien, ou qui ne disposent pas de moyens de locomotion, ou qui se trouvent dans des « zones blanches » au niveau des transports en commun.

Revoir les critères et délais d'entrée dans le dispositif T.O.P. serait également grandement facilitateur et permettrait de toucher un plus grand nombre d'assurés qui se démotivent face à une attente jugée trop longue pour entrer dans ce parcours.

L'étude permet de détecter plusieurs leviers d'action : des rencontres régulières sur chaque département entre les acteurs de terrain, la participation ponctuelle des professionnels LADAPT aux

réunions des cellules locales PDP Assurance maladie et aux actions collectives des services sociaux CARSAT. Ces leviers permettraient d'ajuster et de rendre les interventions plus complémentaires et d'affiner « le travail en réseau ». Contact : Martine RENAUDIN. 03.80.33.11.57.